

**Ordre du jour :**

- **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Pont de Garreau**
- **Proposition d'achat des anciens services techniques**
- **Compte-rendu de la réunion de la Commission Cadre de Vie**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2025

Etaient présents : Mme TARDY, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD

Absents : M. PLAIZE (Pouvoir donné à M. BERNARD)  
M. MONTIGAUD (Pouvoir donné à M. MAROT)  
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

**Pont de Garreau**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a effectué en 2022, une étude sur l'état du Pont de Garreau, situé entre la commune de CLION SUR SEUGNE et de SAINT GEORGES ANTIGNAC.

Le rapport de cette étude a été transmis ces derniers jours à la commune de SAINT GEORGES ANTIGNAC.

L'étude révèle un défaut majeur de la structure du pont et préconise des travaux urgents par un étalement par le dessous ou, à défaut, la fermeture à la circulation.

La commune de SAINT GEORGES ANTIGNAC s'est renseignée sur le coût des travaux qui se chiffre à environ 100 000.00 €.

Madame le Maire propose de contacter Monsieur ROUGIER, technicien au SYMBAS, afin qu'il établisse également un diagnostic.

Par la suite, des devis seront demandé auprès d'un ingénieur structure.

Dans l'attente, elle propose la fermeture du pont du côté de la commune de CLION SUR SEUGNE.

Ces informations seront transmises à la commune de SAINT GEORGES ANTIGNAC.

## **Proposition d'achat des anciens services techniques**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes lui ont été faites pour l'acquisition éventuelle du bâtiment des anciens services techniques.

Elle demande l'avis des membres du Conseil Municipal sur la vente ou non de ce bâtiment.

Considérant que le bâtiment est encore utilisé pour stocker beaucoup de matériel, le Conseil Municipal se prononce à 11 voix contre et 1 abstention.

## **Compte-rendu de la réunion de la Commission Cadre de Vie**

Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la Commission Cadre de Vie qui s'est tenue le Mardi 27 Mai 2025.

Les décisions suivantes ont été prises :

- La haie bordant la parcelle du logement communal de la gare sera prolongée jusqu'au garage.
- Le massif situé après le passage à niveau va être revu : les graminées vont être arrachées et remplacées par des rosiers sauvages résistants à la sécheresse et très florifères
- Dans le lotissement, sur la parcelle communale réservée pour les espaces verts, une étude pour la plantation d'un verger est en cours avec l'association « Les croqueurs de pommes »

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Création du poste de Secrétaire Général de Mairie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au plan de requalification des secrétaires généraux de mairie en catégorie B, Madame BRISSON Vanessa en poste depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2002, pourra bénéficier d'une promotion interne au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

A cet effet, elle propose la création du poste correspondant à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19-1 ;

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la commune de CLION SUR SEUGNE est une commune de moins de 2 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent de **secrétaire général de mairie** au grade de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les fonctions suivantes : assister et conseiller le maire et les élus de la commune, gérer les services, assurer la gestion budgétaire et comptable, effectuer des actes de commande publique, assurer la gestion et le suivi des ressources humaines de la collectivité,

organiser les élections et assurer les services à la population, à savoir notamment l'accueil du public, l'établissement des actes d'état civil et l'aide aux démarches administratives (droit funéraire, urbanisme,... ), etc. ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi permanent **de secrétaire général de mairie** au grade de rédacteur à temps complet afin d'assurer les fonctions, telles que décrites précédemment, et relevant de la catégorie hiérarchique B, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Demande du Club de football de SAINT GENIS DE SAINTONGE**

Madame le Maire fait part d'une demande du Club de football de SAINT GENIS DE SAINTONGE pour l'utilisation du terrain de foot de la commune en période d'intempéries, soit une dizaine d'entraînements par an.

Madame le Maire informe qu'après concertation avec le Club de football de la commune, cette mise à disposition pourrait avoir lieu moyennant la mise en place d'une convention et une participation pour les frais d'éclairage du terrain.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition du terrain pour la saison 2025/2026 et charge madame le Maire des démarches.

### **Vente de bois : fixation des conditions de ressources**

Madame le Maire rappelle que la commune possède chaque année environ 25 stères de bois qu'elle met en vente, à un prix avantageux fixé par délibération pour les personnes nécessiteuses de la commune.

Elle ajoute que de plus en plus de demandes sont faites auprès de la mairie occasionnant parfois certains désagréments et propose donc aux membres du Conseil Municipal de fixer des conditions d'attributions plus précises.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- que la Commission Action Sociale se réunira une fois par an afin d'étudier les demandes
- qu'un barème sera fixé par rapport aux conditions de ressources (cf : barème de la Banque alimentaire par exemple)
- que la quantité vendue par demandeur sera limitée

La vente de bois sera donc mise en suspens jusqu'à ce que les critères d'attribution soient clairement définis et écrits.

## **Travaux demandés par l'Association « Les Amis du Temps Passé »**

Suite à la demande d'aménagement de l'atelier situé « Rue de l'église » par l'Association « Les Amis du Temps Passé », Madame le Maire présente le devis demandé à Monsieur BOSSY Bruno concernant l'ouverture d'une porte, le terrassement et la dalle en béton.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 9 512.50 € T.T.C.

Elle ajoute que ce devis ne représente qu'une partie des travaux demandés auxquels il faudra ajouter la plomberie et l'électricité.

Cependant, d'autres associations sollicitent la commune et tout ne pourra pas être réalisé cette année.

## **Animations diverses**

Madame le Maire remercie M. POULARD Jérôme pour l'ouverture de l'ébénisterie lors de la randonnée « Bienvenue chez Nous » qui a accueilli une vingtaine de personnes.

Elle informe également que deux écoles ont été reçues au Parc du Presbytère pour y passer la nuit, après une descente de la Seugne en canoë.

Jonzac Rando avait également choisi la commune de CLION SUR SEUGNE pour sa randonnée et son repas de fin d'année. Plus de 100 personnes ont participé à l'une des deux randonnées proposées.

La Vagabonde Clionnaise accueillera une nouvelle fois une Compagnie de théâtre « Du Rififi dans le Jaja » ainsi qu'un concert. Pour la restauration, un foodtruck sera présent.

## **Remerciements**

Madame le Maire transmet à l'ensemble du Conseil Municipal les remerciements de Monsieur MILHIET pour l'accueil qui lui a été fait lors des cérémonies du 08 Mai 2025.

## **Bancs**

Monsieur PIEL demande où en est la commande de bancs qui doivent être installés dans les rues.

Madame le Maire informe que la somme a été prévue au budget et qu'ils seront commandés prochainement.

## **Travaux de restauration de l'école maternelle**

Madame le Maire informe de l'avancement des travaux de l'école maternelle.

Le plaquage et la plomberie sont en cours.

Le choix des matériaux (faïence, sol, etc...) a été fait par les enseignantes.

Concernant les subventions, la commune percevra environ 76 000 € de DETR et 48 000 € de Fonds vert. Le Département n'a pas encore répondu à la demande de la commune.

### **Point A Temps**

Monsieur BERNARD indique que les travaux de Point à temps seront réalisés mi-juillet sur le secteur « Lansac – Chez Travers – Les Roussillères »

### **Point de vente / Boulangerie**

Madame le Maire informe que la commune est en attente du chiffrage des entreprises.

### **Immeuble HERAUD**

Madame le Maire informe que l'immeuble HERAUD a été racheté et qu'un projet de rénovation est en cours.